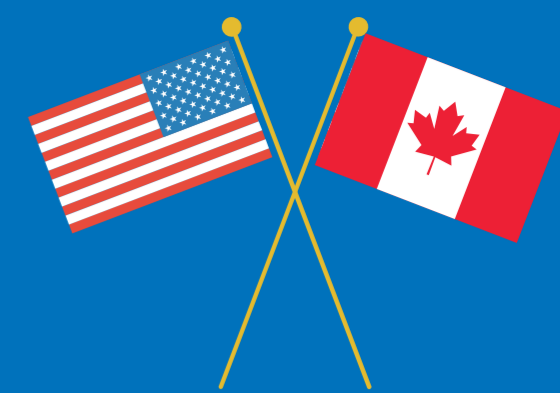


# Êtes-vous aux États-Unis et souhaitez-vous demander l'asile à la frontière canadienne?



Le gouvernement canadien a imposé des restrictions en matière de revendication du statut de réfugié à la frontière.

En vertu de l'Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs, les demandeurs d'asile doivent présenter une demande aux États-Unis, à moins qu'ils ne soient admissibles en vertu d'une exception prévue par l'entente.

## L'ENTENTE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS SUR LES TIERS PAYS SÛRS NE S'APPLIQUE PAS À VOUS SI

- Vous êtes un citoyen américain
- Vous êtes un apatride et vous avez vécu aux États-Unis pendant une longue période.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de présenter une demande d'asile aux États-Unis:

**Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

<http://www.unhcr.org/en-us/asylum-resources.html>

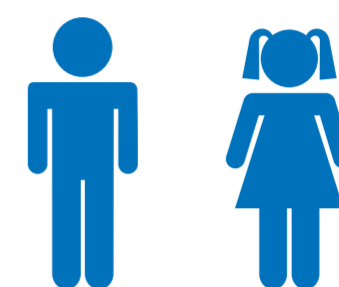
**+1-202- 296-5191**

**usawainq@unhcr.org**

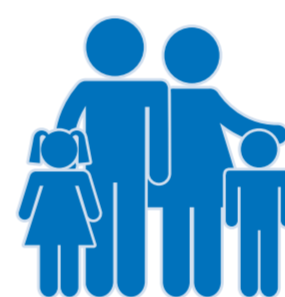
## EXCEPTIONS À L'ENTENTE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS UNIS SUR LES TIERS PAYS SÛRS



**Vous êtes titulaire d'un visa canadien valide, d'un permis de travail valide ou d'un permis d'études valide.**



**Vous avez moins de 18 ans et ni l'un ni l'autre de vos parents n'est aux États-Unis.**



**Des proches parents habitent au Canada.**



**Vous risquez la peine de mort dans votre pays ou aux États-Unis.**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'Entente entre le Canada et les États-Unis:

<http://www.cbsa-asfc.gc.ca/agency-agence/stca-etps-eng.html>

Dans le cadre de l'Entente sur les tiers pays sûrs, un **membre de la famille** est défini comme suit : un époux, un tuteur légal, un enfant, un père ou une mère, un frère ou une sœur, un grand-père ou une grand-mère, un petit-enfant, un oncle ou une tante, un neveu ou une nièce, un conjoint de fait, un conjoint de même sexe qui ont un statut juridique au Canada.